



Politique sur les droits de la personne

Le respect des droits de la personne est un pilier pour Bunge : nous sommes portés par la conviction que nous avons une incidence positive sur la vie, les moyens de subsistance et les droits des personnes et des communautés touchées par nos activités. Nous nous engageons à traiter les personnes avec dignité et respect chez Bunge et dans l'ensemble de notre chaîne d'approvisionnement. Nous soutenons la croissance d'un système alimentaire plus durable, notamment en promouvant l'agriculture durable, une gestion responsable de l'eau et la réduction de l'insécurité alimentaire, des actions qui s'inscrivent dans les objectifs de développement durable des Nations unies (ONU). Nous nous engageons à maintenir un milieu de travail sain et sûr pour tous nos employés et sous-traitants, et nous nous efforçons d'identifier tous les cas de violation des droits de la personne, y compris dans notre chaîne de valeur.

Notre engagement à agir de manière sûre, éthique et durable est ancré dans nos [valeurs fondamentales](#) et dans notre [Code de conduite](#). Nous reconnaissons que nos activités peuvent être associées à des répercussions négatives en matière de droits de la personne, mais nous nous efforçons de cerner, de prévenir et d'atténuer les effets négatifs en appliquant les principes et les mesures décrits ci-dessous. Nous sommes conscients que c'est aux gouvernements qu'incombe principalement l'obligation de prévenir les violations des droits de la personne, mais en tant qu'entreprise internationale, nous nous engageons à respecter les droits de la personne, conformément aux Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'Homme des Nations Unies, aux Principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) à l'intention des entreprises multinationales, à la Charte internationale des droits de l'homme et à la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail. Le comité du développement durable et de la responsabilité d'entreprise du conseil d'administration de Bunge supervise la gouvernance, les politiques, les stratégies et les programmes de l'entreprise en matière de droits de la personne, et offre ses conseils dans ces domaines. La mise en œuvre de la présente politique est menée par notre directeur international des droits de la personne.

Cette politique s'applique à l'ensemble de nos employés, dirigeants, administrateurs et sous-traitants. Nous nous attendons également à ce que nos fournisseurs et partenaires commerciaux respectent les principes énoncés dans la présente politique.



Nos principes

Nous sommes guidés par certains principes fondamentaux :

- Nous ne tolérons pas que nos employés, nos fournisseurs ou tout tiers agissant en notre nom commettent des violations aux droits de la personne.
- Nous interdisons toute forme de travail forcé ou obligatoire, quelle qu'elle soit, y compris le travail sous contrat à long terme, la servitude et le travail des enfants.
- Nous nous engageons à créer un milieu de travail exempt de discrimination, de harcèlement et de représailles, et à soutenir une main-d'œuvre diversifiée et inclusive.
- Nous respectons la liberté d'expression et le droit d'association de nos employés et de nos sous-traitants, y compris leur droit de créer et d'adhérer à des organisations de leur choix pour négocier collectivement sans notre autorisation ou sans ingérence déraisonnable.
- Nous respectons les droits, la culture et les traditions de toutes les parties prenantes là où nous exerçons nos activités, y compris les peuples autochtones et les peuples qui ont un lien unique avec leurs territoires, ainsi que leurs intérêts à l'égard des terres, des eaux et de l'environnement.
- Nous ne tolérons pas les menaces, l'intimidation ni les attaques contre les défenseurs des droits de la personne et nous sommes conscients que certains groupes, notamment les femmes et les enfants, peuvent être particulièrement vulnérables aux violations des droits de la personne dans les endroits où nous exerçons nos activités.
- Nous nous efforçons d'établir des relations solides, productives et collaboratives avec nos employés.
- Nous nous engageons à assurer des conditions de travail sûres et saines pour tous nos employés, sous-traitants et fournisseurs.

Nos actions

Pour mettre en œuvre nos principes et nos engagements, nous nous engageons :

- à élaborer et à mettre en œuvre des politiques, des lignes directrices, des formations et des structures hiérarchiques internes qui intègrent la présente politique à l'ensemble de notre entreprise, pour toutes les personnes physiques et morales auxquelles elle s'applique;



- à respecter les normes d'éthique et d'intégrité les plus strictes, comme le prévoit notre [Code de conduite](#);
- à prendre des mesures pour respecter l'utilisation des terres, les petits exploitants et les peuples autochtones, ainsi que la biodiversité, tel qu'expliqué dans notre [Politique de développement durable](#).
- à offrir un milieu de travail sûr et sain pour tous nos employés et sous-traitants, comme établi dans notre [Politique internationale sur la santé et la sécurité](#);
- à adopter des politiques et des pratiques visant à protéger la vie privée des employés, des sous-traitants et des tiers lorsque nous recueillons et traitons des renseignements personnels dans le cadre de nos activités commerciales;
- à favoriser les initiatives communautaires et de sensibilisation, ainsi que les programmes de formation et de développement, qui soutiennent la mission de l'entreprise en faveur d'un lieu de travail diversifié et inclusif;
- à respecter l'ensemble des lois et règlements sur le travail applicables, à agir dans le respect de la Charte internationale des droits de l'homme et de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail, et à exiger de nos fournisseurs et sous-traitants qu'ils fassent de même;
- à assurer la diligence raisonnable à l'égard de nos opérations, fournisseurs et sous-traitants, et à exiger des rapports périodiques, des certifications et/ou des formations, le cas échéant, conformément à la présente politique;
- à ne pas recourir au travail forcé sous quelque forme que ce soit, y compris le travail sous contrat à long terme et la servitude;
- à n'embaucher que des employés qui satisfont aux exigences locales en matière d'âge minimum et qui respectent les normes de l'OIT sur le travail des enfants;
- à surveiller attentivement l'incidence sur l'environnement et le climat, comme établi dans notre [Politique sur la responsabilité environnementale](#);
- à dialoguer activement avec les communautés locales et les autres parties prenantes concernées par nos activités afin de tisser et d'entretenir des relations transparentes fondées sur le respect et la confiance mutuels;



- à maintenir un [mécanisme de règlement des griefs](#) permettant aux employés, fournisseurs et parties prenantes de faire part de leurs préoccupations au sujet de nos activités ou de nos fournisseurs;
- à prendre des mesures lorsque nous identifions des violations à la présente politique par des employés ou des tiers agissant en notre nom, notamment en garantissant notre coopération aux mesures correctives, si cela est indiqué;
- à communiquer cette politique à nos employés, sous-traitants et fournisseurs et à la mettre à la disposition du public;
- à rendre compte de notre performance par rapport à nos objectifs et à nos cibles en matière de droits de la personne, notamment sur notre page [Responsabilité](#).